



SÉANCE ORDINAIRE DU 1er FÉVRIER 2021

Les municipalités et MRC doivent tenir leur assemblée de conseil sans la présence du public. Si ces réunions peuvent se faire en « présentiel » en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation, il est préférable que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique. Toutefois, conscient que les problèmes d'accès à Internet haut débit obligent des élus (es) à se rendre à l'édifice municipal pour participer à cette assemblée et que les réunions après 20 h, une attestation pourra être produite par la municipalité pour permettre aux participants en mode « présentiel » de retourner à leur domicile sans problème. Par ailleurs, la municipalité devra publiciser le contenu des délibérations comme au printemps dernier. Toutes les consultations doivent se faire par écrit, selon les modalités connues. Toutes les mesures qui s'appliquent depuis le 17 décembre dernier, détaillées dans nos infolettres précédentes, demeurent en vigueur jusqu'au 8 février 2021.

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 1^{er} février 2021 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

**NO-2021-02-018 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 1er février 2021 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Présentation d'un projet de « Skate parc et piste BMX » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité)
5. Présentation d'un projet de « Parc de jeux d'eau » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité)
6. Présentation d'un projet de « Construction de toit de patinoire » dans le cadre du programme FRR (Fonds régions et ruralité)
7. Présentation d'un projet d'« Amélioration et de prolongement de sentier » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité)
8. Adoption du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
9. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
10. TECQ 2019-2023
11. Demande d'aide à la voirie locale-Volet-Projets particuliers d'amélioration AIRRL
12. Appui à l'organisme Unis pour la faune (UPF)
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de question (s)
16. Levée de la séance

Après vérification, les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-haut;

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-2021-02-019

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

**NO-2021-02-020 ACCEPTATION ET ADOPTION
DES COMPTES DU MOIS
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2021, totalisant 52 678,04\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 1 à 4, totalisant 7 179,22\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	14 671.51\$
Cour municipale	412.00\$
Transport adapté	1 144.44\$
Déneigement	25 701.99\$
Eau potable	484.31\$
Déchets domestiques	4 549.10\$
Remises gouvernementales	2 567.38\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de janvier 2021.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2021-02-021 PRÉSENTATION D'UN PROJET « SKATE PARC
ET PISTE BMX » DANS LE CADRE DU**

PROGRAMME FRR (FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 1^{er} février 2021, il est proposé par **Mélissa Turgeon**, dûment appuyé par **Patricia Dubois** et résolu par l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de « Skate parc et piste BMX » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité);

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

NO-2021-02-022

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE « PARC DE JEUX D'EAU » DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR (FONDS ET RURALITÉ)

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 1^{er} février 2021, il est proposé par **André Mercier**, dûment appuyé par **Mélissa Turgeon** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de « Parc de jeux d'eau » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité);

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

NO-2021-02-023

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE « TOITURE DE PATINOIRE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME FRR (FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 1^{er} février 2021, il est proposé par **Carl Croteau**, dûment appuyé par **Rock Côté** et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de « Construction de toit de patinoire » dans le cadre du Programme FRR (Fonds régions et ruralité);

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

NO-2021-02-024

**PRÉSENTATION D'UN PROJET D'
« AMÉLIORATION ET DE PROLONGEMENT
DE SENTIER » DANS LE CADRE DU PROGRAMME
FRR (FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ)**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 1^{er} février 2021, il est proposé par **Patricia Dubois** et dûment appuyé par **Claude Blais** et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet d'«Amélioration et de prolongement de sentier » dans le cadre du programme FRR (Fonds régions et ruralité);

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame » Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatif au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

NO-2021-02-025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2020-RM-SQ-4
CONCERNANT LES ANIMAUX
APPLICABLE PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant que le projet de règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux a été déposé par PATRICIA DUBOIS, présenté et déposé à la séance du 11 janvier 2021;

Considérant que le conseil municipal a jugé nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 11 janvier 2021;

Pour ces raisons, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte le règlement numéro 2020-RM-SQ-4 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

De plus, le règlement sera accessible sur le site internet de la municipalité pour consultation.

ADOPTÉE

NO-2021-02-026

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'amélioration du réseau routier auprès de madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac et à signer tous les documents requis à cet effet.

L'aide financière porte sur les secteurs suivants : Rang 7, Rang 8, Petit8, Rue Principale, la Côte du Rang 9, Rang 9, Petit 9, Rang 10, Route Martineau, Route Roy, Route Côté, Route Rousseau, Route Laflamme, Rang Claque Pochette.

Ces endroits ont besoin de travaux d'amélioration de tout genre comme asphalte, rechargement, remplacement de ponceaux, refaire les accotements, creusage de fossés. La municipalité est prête à contribuer 20 000\$ à ces travaux.

ADOPTÉE

NO-2021-02-027

PROGRAMME D'AIDE À LA

**VOIRIE LOCALE -VOLETS
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS
SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL
AIRRL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière **selon l'option suivante** :

L'estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Patricia Dubois**, appuyée par **Claude Blais**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

NO-2021-02-028

TECQ 2019-2023

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 :
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme :
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

NO-2021-02-029

**APPUI À L'ORGANISME UNIS
POUR LA FAUNE (UPF)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupesaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'Un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **Mélissa Turgeon** et appuyé par **Rock Côté** et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE

NO-2021-02-030 CORRESPONDANCE

Covid-19 - Directives gouvernementales journalières

NO-2021-02-031 VARIA

Aucun

NO-2021-02-032 PERIODE DE QUESTION(S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

NO-2021-02-033 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 35.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.